

2011_B025

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Equilibre social de l'habitat - Aide de la CPA pour l'accession à coût maîtrisé - Opération à la Roque d'Anthéron - Attribution de subventions nominatives

Le 21 janvier 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Cannat sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 janvier 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Maryse JOISSAINS MASINI, Président, Aix-en-Provence - Guy ALBERT, vice-président, Jouques - Guy BARRET, vice-président, Coudoux - Jean BONFILLON, vice-président, Fuveau - Gérard BRAMOULLÉ, vice-président, Aix-en-Provence - Danièle BRUNET, membre du bureau, Aix-en-Provence - Dominique BUCCI, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - Jacques BUCKI, vice-président, Lambesc - Christian BURLE, vice-président, Peynier - Philippe CHARRIN, vice-président, Vauvenargues - Jean CHORRO, vice-président, Aix-en-Provence - Jean-David CIOT, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - Georges CRISTIANI, vice-président, Mimet - Gérard DELOCHE, vice-président, Aix-en-Provence - Sylvaine DI CARO, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jean-Pierre DUFOUR, vice-président, Saint-Estève-Janson - Lucien DUPERREY, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - Jean-Claude FERAUD, vice-président, Trets - Claude FILIPPI, vice-président, Ventabren - Loïc GACHON, vice-président, Vitrolles - Alexandre GALLESE, vice-président, Aix-en-Provence - Philippe GARDIOL, membre du bureau, Vitrolles - Gérard GERACI, vice-président, Aix-en-Provence - Jacky GERARD, vice-président, Saint-Cannat - Frédéric GUINIERI, vice-président, Puylobrier - Sophie JOISSAINS, vice-président, Aix-en-Provence - Mireille JOUVE, vice-président, Meyrargues - Henri LAFON, membre du Bureau, Pertuis - Robert LAGIER, vice-président, Meyreuil - Patricia LARNAUDIE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Michel LEGIER, vice-président, Le Tholonet - Joël MANCEL, vice-président, Beaurecueil - Régis MARTIN, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - Richard MARTIN, vice-président, Cabriès - Pascale MORBELLI, membre du bureau, Vitrolles - Stéphane PAOLI, membre du bureau, Aix-en-Provence - Roger PELLENC, vice-président, Pertuis - Jean-Marc PERRIN, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Liliane PIERRON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jacky PIN, vice-président, Rognes - Roger PIZOT, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - Catherine RIVET-JOLIN, vice-président, Aix-en-Provence - Bruno SANGLINE, membre du bureau, Bouc Bel Air - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jules SUSINI, vice-président, Aix-en-Provence - Francis TAULAN, membre du bureau, Aix-en-Provence

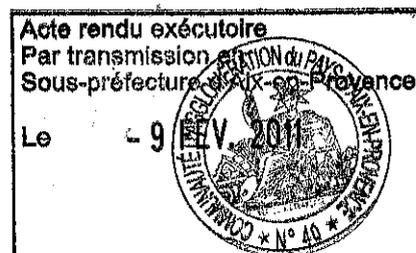
Excusé(e)s avec pouvoir :

Fatima DRAOUZIA, membre du Bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à Alexandre GALLESE - Jacques GARÇON, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à Jean-Marc PERRIN - Jean-Christophe GROSSI, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à Francis TAULAN - Christian LOUIT, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à Stéphane PAOLI - Jean-Claude PERRIN, vice-président, Bouc Bel Air donne pouvoir à Bruno SANGLINE

Excusé(e)s :

Michel AMIEL, vice-président, Les Pennes Mirabeau - Michel BOULAN, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - Michel BOYER, vice-président, Simiane-Collongue - Jean-Louis CANAL, vice-président, Rousset - Robert DAGORNE, vice-président, Eguilles - Robert FOUQUET, membre du bureau, Aix-en-Provence - Danielle LONG, vice-président, Peyrolles-en-Provence - Jean-Pierre SAEZ, vice-président, Venelles - Jean-Louis TURCAN, vice-président, La Roque d'Anthéron

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.



DGA Développement Economique, Innovation
Direction Habitat Et Politique De La Ville
Service Prospectives Et Prévention

07_02_DIRHPV_210111

BUREAU DU 21 JANVIER 2011

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude Feraud

Objet : HABITAT : Equilibre social de l'habitat. Aide de la CPA pour l'accèsion à coût maîtrisé - Opération à la Roque d'Anthéron - Attribution de subventions nominatives

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Attribution d'une aide de la CPA d'un montant total 7 000 € correspondant à deux logements retenus au titre du dispositif « Pass Foncier », pour l'opération réalisée par la SARL A2B, et la SARL PRIMMO (12 logements au total) à la Roque d'Anthéron.

Il s'agit de l'objectif n°2 du PLH intitulé « Réparer tous les maillons de la chaîne du logement en répondant à la demande dans sa diversité ». Celui-ci a été décliné en fiches actions : la fiche 2.1 « Développer l'offre en accession à coût maîtrisé » qui a été déclarée prioritaire et la fiche 2.3 « mettre en œuvre le dispositif location-accession ». Le PLH prévoit la production de 596 logements en accession maîtrisée par an.

Par la délibération n°2009-A111 du 12 juin 2009, le Conseil de Communauté a redéfini ses modalités d'intervention en faveur de l'accèsion à coût maîtrisé. Il s'agit, dans le cas présent, d'accorder une aide à la personne qui déclenche le dispositif « Pass Foncier ».

Ainsi, la CPA intervient selon les modalités déclarées d'intérêt communautaire définies ci-après :

Nombre de personnes destinées à occuper un logement	Aide de la CPA (zone B)	Aide de l'Etat (à mobiliser)
Jusqu'à trois personnes	3 000 €	1 000 €
4 personnes et plus	4 000 €	2 000 €

Cette opération (12 villas au total) située Avenue du Parc à la Roque d'Anthéron, est réalisée par la SARL A2B et la SARL PRIMMO.

Après l'examen des dossiers en fonction des critères proposés par la CPA et des conditions relatives à ce dispositif, deux candidatures ont été retenues :

Numero Enregistrement CPA	Noms et Prénoms des demandeurs	Composition du ménage	Adresse de l'opération	Bâtiment - Appartement	Subvention CPA
1	Monsieur BOUALEM et Madame LENOUAIL	4 personnes	Opération Roque d'Anthéron	A définir	4 000 €
2	Monsieur RUIZ Patrice et Madame VICO Ludivine	3 personnes	Opération Roque d'Anthéron	A définir	3 000 €
TOTAL OPERATION LA ROQUE D'ANTHERON					7 000 €

Le montant total de la subvention octroyée par la CPA au titre du « Pass Foncier » est donc de 7 000 € maximum. Cette somme sera portée par Maître Vincent, notaire de cette opération, dans l'acte de vente. La CPA attribuera ensuite la subvention individuellement aux futurs accédants sur présentation de l'acte définitif.

En fonction de ces éléments, vous voudrez bien donner votre avis sur ce dossier.

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le Plan Local de l'Habitat (PLH) approuvé par le Conseil Communautaire du 14 octobre 2005 ;

VU la délibération n° 2007_A440 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2007,

VU la délibération n°2009-A111, du Conseil Communautaire du 26 juin 2009,

VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009, donnant délégation au Bureau d'approuver le versement de subvention n'excédant pas 150 000 € ;

VU la délibération n°20010-B350, du Conseil Communautaire du 22 juillet 2010,

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **ATTRIBUER** les aides suivantes :

Numero Enregistrement CPA	Noms et Prénoms des demandeurs	Composition du ménage	Adresse de l'opération	Bâtiment - Appartement	Subvention CPA
1	Monsieur BOUALEM et Madame LENOUAIL	4 personnes	Opération Roque d'Anthéron	A définir	4 000 €
2	Monsieur RUIZ Patrice et Madame VICO Ludivine	3 personnes	Opération Roque d'Anthéron	A définir	3 000 €
TOTAL OPERATION LA ROQUE D'ANTHERON					7 000 €

- **DECIDER** qu'une somme de 7 000 € sera consignée auprès de l'étude de Maître Vincent pour l'opération « Pass Foncier » située à La Roque d'Anthéron ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les conventions de partenariat nécessaires et autres pièces afférentes à ce dossier pour la mise en œuvre de cette action.
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur la **ligne budgétaire 824-2042** des subventions d'équipement aux personnes de droit privé (accession à la propriété).

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Equilibre social de l'habitat - Aide de la CPA pour l'accession à coût maîtrisé - Opération à la Roque d'Anthéron - Attribution de subventions nominatives

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAIN MASINI

